



## Les heures de formation sont-elles des heures de travail

Par **huston13**, le **10/12/2014** à **18:24**

Bonjour,

Je suis actuellement une formation à temps partiel, en Cif, donc travaillant les jours où je ne suis pas en formation.

Mon employeur prévoit de me faire travailler 7 jours de suite, étant prévu dans ceux-ci une journée de ma formation.

est-ce légal? Les heures de formation sont-elles à ce titre considérées comme heures de travail où sont-elles en dehors.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **10/12/2014** à **19:21**

Bonjour,

Tout dépend ce qui était prévu à l'origine et si la formation devait se dérouler en dehors de votre temps de travail...

Par **huston13**, le **11/12/2014** à **18:26**

Elle se déroule pendant les heures de travail (autorisation d'absence). Apparemment, dans mon entreprise, ils considèrent que ces heures de formation sont comme du temps de travail.

Par **P.M.**, le **11/12/2014** à **18:33**

Bonjour,

Normalement, c'est le cas et donc l'employeur doit respecter les durées maximales de travail qui sont, sauf dérogation de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...

Par **huston13**, le **11/12/2014** à **19:19**

Merci pour votre réponse rapide.